

POUR UNE RECONNAISSANCE STATUTAIRE DU FLE-FLS

Alors que l'on parle de l'urgence qu'il y a à restaurer la cohésion sociale et à réformer l'École et l'Université, au moment où l'on dénonce les insuffisances de l'accueil par notre pays des étudiants étrangers – à la différence d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne et les USA –, au moment où le ministère des Affaires étrangères élabore un dispositif de labellisation des Centres de langues, au moment où la DGLFLF (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) et le Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) mettent en place le Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) et le Diplôme Initial de Langue Française (DILF), à un moment enfin où un rapport préliminaire sur la délinquance (le rapport Benisti) établit un amalgame entre bilinguisme et délinquance, il nous paraît plus que jamais nécessaire d'ouvrir le débat sur la reconnaissance statutaire et institutionnelle des chercheurs, formateurs et enseignants en FLE-FLS et de leur discipline de référence, la Didactique des langues-cultures. Il est temps de définir une stratégie syndicale.

Définir une stratégie syndicale

Les revendications à élaborer et les actions à mener pour le FLE-FLS doivent nécessairement prendre en compte simultanément l'ensemble des problèmes statutaires et institutionnels qui affectent ce secteur de la Didactique des Langues-Cultures, depuis la formation initiale jusqu'à la formation continue, depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement universitaire. La position actuelle du ministère de l'Éducation nationale, qui consiste à donner une formation continue très ponctuelle, en forme de saupoudrage (stages de deux ou trois jours assurés par le CIEP, par exemple) à des enseignants confrontés dans leurs classes à des publics relevant du FLS, n'est pas acceptable.

Nous présentons ci-dessous, à titre de contribution au prochain Congrès, quatre revendications qui nous apparaissent parmi les plus nécessaires et urgentes :

1. Évolution des formations initiales de manière à ce qu'elles intègrent les problématiques du continuum français langue maternelle–français langue seconde–français langue étrangère (FLM-FLS-FLE) tant d'un point de vue théorique que pratique (stages). On peut songer à des licences professionnelles, ou encore à des parcours de Masters croisant les cursus de Lettres Modernes et de FLE.

2. Évolution des concours externes de l'enseignement primaire et secondaire – au moins sous formes d'options – permettant la validation de ces formations initiales adaptées (ex. : CAPES reconnaissant la double compétence langagière en langue vivante étrangère)

3. Ouverture des concours internes de manière à y assurer la reconnaissance tant de formations que d'expériences d'enseignement du FLS et du FLE, en France ou à l'étranger. Il est anormal, par exemple, que les concours restent totalement fermés à la Validation des Acquis d'Expérience (VAE), contrairement aux diplômes universitaires, pour lesquels ils sont très justement reconnus.

4. Réforme du dispositif de qualification aux fonctions de Maître de Conférences et de Professeur des Universités de manière à ce qu'y soit pleinement reconnue la spécificité de la discipline de référence des chercheurs en FLE-FLS – la Didactique des langues-cultures –, discipline où se croisent des

approches de type linguistique, anthropologique, sociologique, littéraire, historique, pédagogique, éducative, etc., mais qui ne se réduit aucunement à leur simple addition. La situation actuelle des candidats en didactique des langues-cultures n'est plus tolérable, qui sont obligés, pour avoir quelque chance d'être qualifiés par le CNU de la 7^e, de mettre en œuvre un outillage linguistique qui peut n'avoir aucune pertinence dans le cadre de leur problématique de recherche. Sur ce point, les élus SNESUP au CNU de la 7^e doivent être mis fermement devant leurs responsabilités. Ou bien cette Section accepte, pour rester fidèle à la tradition d'accueil des chercheurs en didactique des langues-cultures qui a été longtemps la sienne, la création d'une sous-section où ces candidats ne soient plus traités de manière discriminatoire, ou bien il faut exiger la création d'une section « Didactique des langues-cultures » en mesure de garantir dans les universités les recrutements les plus appropriés pour tous les publics, à tous les niveaux et dans toutes les langues, en faisant appel naturellement à l'expertise des universitaires spécialistes en littérature, civilisation et linguistique de ces différentes langues.

La question du FLE-FLS en France et du FLE à l'étranger doit en effet être replacée dans le cadre plus général d'une politique globale des langues, de leur enseignement et de la formation aussi bien à l'enseignement qu'à la recherche sur leur enseignement. Les dysfonctionnements qui affectent le FLE-FLS risquent de se reproduire prochainement à grande échelle pour les autres langues vivantes régionales et étrangères étant donné les recrutements importants qui s'annoncent dans les IUFM et à l'Université, en raison non seulement du remplacement des enseignants partant à la retraite, mais aussi de l'augmentation des besoins en formateurs résultant de l'extension de l'enseignement des langues dans le système scolaire (enseignement des langues vivantes à l'école primaire, seconde langue dès la classe de 5^e ou 6^e, classes européennes etc.), à l'Université (exigence d'une certification en langues pour tous les étudiants et à l'entrée à l'IUFM) et en formation continue.

Chantal FORESTAL (Université de Provence)
Christian PUREN (Université de Saint-Étienne)

MOTION DU CONGRÈS DU SNESUP ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (mars 2005)